

Bruxelles, le 11 Janvier 1989

NOTE BIO(89) 8 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

432

Rendez-vous de midi et réunion de la Commission - 11. 1. 1989
(C.D. EHLERMANN)

1.) Nous avons fait part à la salle d'une seule décision de la Commission de ce matin: la décision d'orientation sur le budget 1990.

Sur proposition de Monsieur SCHMIDHUBER, nouvellement responsable des questions budgétaires, la Commission a pris une première décision d'orientation importante concernant l'avant-projet de budget 1990.

La Commission a décidé de respecter pleinement les plafonds figurant dans les Perspectives financières qui font partie de l'Accord Interinstitutionnel du 29 Juin 1988 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission. L'accord Interinstitutionnel reprend les conclusions du Conseil européen de février 1988. De tels plafonds ont été fixé pour

- l'agriculture (en application de la 'guideline' agricole)
- la réserve monétaire
- des actions structurelles
- les politiques à dotation pluriannuelle
- autres politiques
- dépenses administratives, remboursements aux Etats membres et frais de déstockage

La Commission a confirmé la validité des chiffres des Perspectives financières notamment de 1990, ajustés en fonction du taux d'inflation cumulé prévu de l'ordre de 7 %; pour ce qui est du plafond des dépenses agricoles (FEOGA-garantie), le montant sera calculé conformément à la discipline budgétaire de 1988.

2.) La Commission a également eu un premier débat d'orientation sur les prix agricoles. Elle prendra des décisions concrètes lors d'une prochaine séance.

3.) Suite à une demande venant de la salle, j'ai brièvement présenté le "Dialogue social" qui aura lieu demain, 12. 1. 89, au Palais d'Egmont à Bruxelles et qui réunira la Commission et les partenaires sociaux (UNICE, CEEP, CES et les organisations nationales représentées au plus haut niveau).

1. Commenant par un bref aperçu historique, j'ai esquissé le chemin parcouru depuis les réunions tripartites dans les années 70 qui se sont soldées par un échec. En relançant le dialogue social dès le mois de Janvier 1985, le Président DELORS a renoué des fils coupés pendant plusieurs années entre les employeurs et les syndicats.

Depuis cette première réunion, la Commission s'est fait un devoir d'exposer régulièrement ses intentions et stratégies ainsi que de consulter les partenaires sociaux sur les perspectives de la Communauté. C'est ainsi qu'elle a obtenu leur appui constant à sa stratégie concernant le marché intérieur et le Paquet DELORS. Le bilan du dialogue social au terme de quatre années d'exercice n'est pas négligeable, puisque trois avis formels ont été adoptés; le premier, datant de novembre 1986, apporte son soutien à la stratégie de croissance coopérative; le deuxième, de novembre 1987, adopté à propos de l'examen du rapport économique annuel, confirme le premier; le troisième avis concerne les modalités d'introduction (information-consultation, formation) des nouvelles technologies dans les entreprises. De plus, en décembre 1988, un projet d'avis sur l'adaptabilité et l'organisation du travail a été élaboré au niveau des secrétariats de l'UNICE et de la CES et doit être avalisé par les instances exécutives respectives.

Ce bilan encourageant incite la Commission à poursuivre la voie de l'élaboration de la "dimension sociale du marché intérieur", dont les thèmes prioritaires sont les suivants:

- l'amélioration de la situation économique (emploi)
- les nouvelles politiques d'accompagnement (fonds structurels notamment)
- l'exécution de l'art. 118 A (santé et sécurité sur les lieux de travail)
- la charte des droits sociaux fondamentaux (qui a fait l'objet d'une saisine exceptionnelle du Comité économique et social)
- la place des travailleurs dans le cadre de la société de droit européen
- l'exécution de l'art. 118 B (dialogue social).

II. Pour le Président DELORS, la réunion de demain poursuit essentiellement deux objectifs,

- tenir un débat fructueux sur la construction européenne,
 - = sa situation actuelle et les perspectives;
- passer en revue les résultats atteints au sein du dialogue social jusqu'ici et avancer sur les questions
 - = comment poursuivre?
 - = comment améliorer la portée de ses conclusions?
 - = quels thèmes traiter?

Participeront au dialogue du côté de la Commission: le Président DELORS, MME PAPANDREOU, MM. BANGEMANN, BRITTAN, CARDOSO E CUNHA. Y participeront également 25 représentants des employeurs ainsi que 25 représentants des organisations syndicales en provenance de tous les Etats membres de la Communauté.

Amitiés,


C.D. EHLERMANN

Matériel diffusé:
